© Marc Larivière

L'**Ehpad** de Wattrelos **modernisé**

À Wattrelos, dans le Nord-Pas-de-Calais, le centre hospitalier a entrepris des travaux de modernisation de son Ehpad. Le Crédit Agricole s'est engagé dans ce projet d'intérêt public qui répond à ses valeurs, en faisant intervenir la Caisse régionale Nord de France et Crédit Agricole Leasing & Factoring, via sa filiale Auxifip. Présentation.

La commune de Wattrelos – 42 000 habitants –, située à la frontière belge, fait partie de la métropole européenne de Lille (MEL). Elle dispose d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), attenant au centre hospitalier de la ville. Cet établissement se divise en deux bâtiments, l'un construit en 1922 et l'autre dans les années 70, pouvant respectivement accueillir 116 et 80 patients. C'est ce second bâtiment, la résidence Saphir, qui fait l'objet de travaux de modernisation.

UN NOUVEL ESPACE ADAPTÉ AUX BESOINS

« Sur les deux résidences existantes, Saphir ne répondait plus aux recommandations en vigueur. Cette situation compromettait la qualité de prise en charge des résidents et le travail des professionnels », indique Annick Bordachar, chef de projet pour Auxifip chez Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F). Dans les faits, cela a entraîné au fil du temps une baisse du taux d'occupation, ainsi que l'impossibilité de satisfaire certaines demandes.

Le projet consiste donc en la construction d'un nouveau bâtiment, plus moderne et plus adapté aux personnes âgées et dépendantes, d'une surface de 4 679 m² et conservant une capacité d'accueil de 80 patients. Sa réalisation a démarré en décembre 2014, avec une livraison prévue en février 2016.

UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le projet, porté par le centre hospitalier et soutenu par la collectivité, se caractérise par un montage un peu particulier, sous la forme d'un partenariat public privé (PPP), avantageux pour le centre hospitalier. *« C'est un montage financier et juridique par lequel le centre hospitalier a délégué à Auxifip les missions relatives au financement, à la construction, à l'entretien et à la maintenance de la structure créée »*, précise Annick Bordachar. En contrepartie, le centre hospitalier va verser un loyer durant 23 ans au titulaire du contrat. À noter, le projet doit bénéficier de subventions qui viendront diminuer le montant final des loyers. *« Le PPP a pour avantage d'apporter une solution clé en main, avec un engagement d'Auxifip en termes de coût et de délais de réalisation, sous peine de pénalités*, explique Annick Bordachar. *C'est un montage simple, avec un interlocuteur unique, qui permet d'avoir une bonne visibilité budgétaire. »*

DIX MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Au plan financier, pour mener à bien ce projet, Crédit Agricole Leasing & Factoring s'est associé au Crédit Agricole Nord de France. L'investissement, d'un montant total de 10 millions d'euros, est porté à parts égales par les deux structures. *« Ce projet a un caractère d'utilité : le financement d'un Ehpad répond à une réalité – le vieillissement de la population – et à des besoins exprimés sur le territoire »*, note Michaël Desaint, chargé d'affaires Collectivités publiques à la Caisse régionale Nord de France. D'où l'importance, malgré la crise des liquidités qui contraignait les financements aux collectivités à l'époque du lancement de la consultation, de soutenir ce projet, qui *« fait écho aux domaines d'excellence du Crédit Agricole, la santé et le vieillissement, tout en ayant pour vertu de faire travailler des entreprises locales et de créer des emplois »*, conclut-il. ■

AGENDA

22 SEPT >| BORDEAUX
Salon des CE et COLLECTIVITES

17 - 18 - 19 NOV >| VERSAILLES
SALON DES MAIRES

24 - 25 - 26 - 27 >| PARIS
97ème Congrès des Maires de France

Éditeur : **Uni-éditions, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15** • Directrice de la publication : **Véronique Faujour** • Comité éditorial : **Véronique Lofaso, Karinne Courtonne** • Rédaction : **Jaumette Harang** • Crédits photos : **Thinkstock** • **Dépôt légal : mars 2015 Uni-éditions**

MIG PARTENAIRE DE LA RELATION CLIENT by UNI éditions

Retrouvez-nous sur :
www.credit-agricole.fr

LA LETTRE AUX ÉLUS LOCAUX

www.credit-agricole.fr

juin 2015
Numéro 2

ÉDITO

Priorité aux économies

C'est la période du bouclage du budget 2015 et il va falloir faire preuve d'imagination pour passer cette échéance. En effet, face à la baisse des dotations de l'État, qui devrait atteindre 11 milliards d'euros d'ici à 2017, les élus locaux vont devoir trouver des solutions rapides pour maintenir leur équilibre budgétaire. La mutualisation des services, déjà enclenchée, est une réponse parmi d'autres à la réalisation d'économies. En effet, depuis un an, le Code général des collectivités territoriales a introduit l'obligation pour les communes de préparer un schéma de mutualisation en lien avec l'intercommunalité, avec mise en œuvre pour mars 2015. Ceci est d'autant plus important que la dotation de fonctionnement sera attribuée en fonction d'un coefficient de mutualisation des services, introduit par la loi Mapam. ■

13

C'EST LE NOMBRE DE RÉGIONS MÉTROPOLITAINES QUE COMPTERA LA FRANCE DÈS 2016 COMME LE PRÉVOIT LA LOI DU 16 JANVIER 2015 RELATIVE À LA DÉLIMITATION DES RÉGIONS, AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES ET MODIFIANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL.

Site institutionnel vie-publique.fr

DOSSIER

Commandes publiques : mutualiser pour mieux acheter

Pour dégager des économies dans un cadre de fortes contraintes budgétaires, les collectivités peuvent recourir au regroupement des commandes publiques. Cette pratique, qui améliore la performance de l'achat, tend à se généraliser.

Suite page 2

RENCONTRE DANS NOS RÉGIONS

Un nouvel Ehpad à Wattrelos dans le Nord

Le Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Leasing & Factoring se sont associés pour moderniser un bâtiment de l'Ehpad et répondre ainsi aux besoins de la population vieillissante.

Suite page 4

La **mutualisation** des achats, pour des **économies** d'échelle

Le contexte budgétaire contraint incite les collectivités à se regrouper pour réaliser leurs achats. Le développement de l'intercommunalité, avec les transferts de compétences, conforte cette pratique. Pour répondre à la demande, des centrales d'achats se créent.

Achats de papier, de fournitures scolaires, de vêtements de travail, de sécurité et d'hygiène, de produits et de matériel d'entretien, de consommables jetables… Dans les Landes, la commune de Josse participe à la politique de mutualisation engagée sur le territoire communautaire en réalisant des économies d'échelle grâce aux achats groupés. En effet, dans le cadre de l'intercommunalité et du transfert de compétences, les communes sont poussées à mutualiser leurs achats, soit en groupant les commandes, soit en mettant en place un service commun. Cette pratique est sur le point d'être renforcée : les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ont l'obligation de préparer un schéma de mutualisation des services avant mars 2015. Il doit permettre de dégager des gains budgétaires réels et concerne notamment la commande publique. C'est un moyen de rationaliser les achats.

Des initiatives à tous les niveaux

La mutualisation des achats conserve toute sa pertinence et son efficacité au-delà du périmètre intercommunal : les achats groupés peuvent s'organiser entre communes non liées, avec la montée en puissance des centrales d'achats.

Au niveau national, l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) est la centrale d'achat généraliste qui, à l'échelle nationale, permet de procéder à des commandes groupées de fournitures courantes, de services (et notamment de l'énergie) et de véhicules. Créé en 1985, cet établissement public industriel et commercial (EPIC) opère principalement au profit de l'État et de ses opérateurs, des collectivités locales et du secteur hospitalier et se définit comme *« un levier de la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en matière de rationalisation de la dépense, de développement durable et de soutien aux PME et à l'emploi local »*.

Des initiatives sont également menées localement, à l'instar de Cap'Oise, centrale d'achat public mise en place en 2009 par le département de l'Oise. Cette association à but non lucratif offre la possibilité de mutualiser les achats dans divers domaines (informatique, carburant, voirie, restauration, espaces verts, outillage, etc.), afin de diminuer les coûts.

À une échelle plus large, trois départements, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret, ont mis sur pied en 2013 la centrale d'achat Approlys, sous forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public. *« Nous unir doit nous permettre de dégager des marges*

AVIS D'EXPERT

© DR

Une ambition supraterritoriale

Jean-Charles Manrique

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET,

MEMBRE FONDATEUR DE LA CENTRALE D'ACHAT APPROLYS

Quels sont les objectifs d'Approlys ?

JCM : D'abord, respecter plusieurs grands principes : la performance économique de l'achat, la solidarité territoriale, le développement de l'économie locale et la mise en avant de la problématique environnementale. Il s'agit avant tout de mener une politique responsable. La centrale a vocation à s'étendre au-delà des frontières des trois départements fondateurs, dans une logique supraterritoriale. Nous comptons actuellement 470 membres (entités publiques et privées).

Quelles sont les économies générées par la centrale ?

JCM : Une dizaine de procédures ont été engagées ou sont abouties. L'une d'elles, concernant le marché du gaz, a permis de dégager une économie de 20 % par rapport au marché précédent. Le recours à Approlys permet d'économiser les frais de procédure liés aux appels d'offres et ceux liés au temps homme. En outre, la mise en œuvre de la centrale n'a pas généré de dépense supplémentaire sur la masse salariale des trois conseils généraux concernés. Nous avons mutualisé les compétences : celui qui sait faire pilote le marché. En quelques mois, nos trois départements ont ainsi enregistré une économie de 60 000 € sur la gestion administrative.

de manœuvre au bénéfice des citoyens en cette période tendue », explique Jean-Charles Manrique, directeur général des services du conseil général du Loiret. L'objectif est donc de dégager des économies substantielles sur leurs achats qui représentent au total 305 millions d'euros par an, tout en veillant à promouvoir l'économie locale et l'achat durable. Cette centrale compte aujourd'hui 470 adhérents.

Des frais réduits

Autre solution, les collectivités peuvent être amenées à grouper leur commande pour des achats spécifiques et utiliser des plateformes dédiées à certaines catégories de produits. On peut ainsi citer la Centrale d'achat du transport public, créée en 2011, et notamment spécialisée dans la vente de bus et de cars. L'objectif de l'achat groupé est d'améliorer l'efficience de la commande publique, sur plusieurs points. Tout d'abord en termes de tarifs : la commande groupée permet non seulement d'obtenir des prix plus avantageux, mais aussi d'économiser sur les frais de procédures. Certaines petites communes ne possèdent pas de spécialiste de l'achat et/ou des marchés publics. En recourant aux centrales pour grouper leurs achats, elles bénéficient de l'expertise de spécialistes de la commande publique ainsi que de la garantie de la sécurité juridique des procédures. Le regroupement des commandes publiques permet enfin de professionnaliser le métier d'acheteur, tout en limitant l'éparpillement des achats. ■

FOCUS

L'ÉTAT EXEMPLAIRE

Le ministère du Budget et de la Réforme de l'État a initié en 2004 un programme d'optimisation des achats de l'État qui vise à réduire les frais de fonctionnement en agissant sur quatre axes : la professionnalisation des acheteurs publics, la mutualisation des achats, le suivi de la performance et les outils d'achat avancés. Il faut noter que globalement, la commande publique représente 10 % du PIB national.

ENVIRONNEMENT

Mobilisation **pour la qualité de l'eau**

Les objectifs fixés en matière de bon état écologique des eaux ne seront pas atteints en 2015. Quatre nouvelles priorités ont été dégagées afin de se rapprocher des buts fixés.

En juillet 2014, le ministère de l'Écologie a rappelé la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la politique de l'eau. En effet, malgré des progrès – en 2009, 41 % des masses d'eau de surface étaient en bon état écologique –, l'objectif de 64 % pour 2015 ne sera pas atteint. D'autant que, comme le souligne le ministère, *« le changement climatique rend encore plus indispensable le renforcement des actions sur l'eau »*.

Quatre priorités

Les agences de l'eau vont donc être amenées à intervenir dans quatre domaines prioritaires pour renforcer l'efficacité de la politique de l'eau. Il va s'agir de lutter contre les pollutions (nitrates, pesticides et micropolluants), notamment avec l'identification de 1 000 captages prioritaires et du renforcement du plan Ecophyto, mais aussi de combattre le gaspillage de la ressource en eau. La troisième priorité consiste en l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques, la restauration des continuités écologiques et la lutte contre l'artificialisation des sols. Enfin, l'objectif est de faire du domaine de l'eau un levier pour l'activité économique et la création d'emplois non délocalisables.

Rappelons que la directive-cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 par le Conseil et le Parlement européen et le Grenelle de l'environnement a été adoptée pour définir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Au niveau national, la directive a été transposée en 2004. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 est venue renforcer les outils réglementaires existants pour une meilleure mise en œuvre de la DCE, et les deux lois Grenelle, en 2009 et 2010, ont confirmé les objectifs environnementaux de la DCE. ■